

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal du **13 novembre 2017**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme, dont les caractéristiques principales sont :

- ✓ **Aménagement et urbanisme** : maîtriser le développement urbain du village, éviter l'étalement urbain linéaire sur les coteaux, préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable...
- ✓ **Paysage** : apporter une attention particulière à l'insertion paysagère des constructions, maintenir ou créer des transitions végétales en frange urbaine
- ✓ **Equipements et loisirs** : maintenir l'offre existante, aménager une zone de loisirs naturelle
- ✓ **Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers** : préserver les surfaces agricoles en limitant le mitage de l'espace, maintenir les espaces ouverts, préserver le site de Jesselsberg
- ✓ **Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques** : préserver la continuité de la Mossig et son cortège végétal, protéger les collines calcaires
- ✓ **Transports et déplacements** : développer le maillage de liaisons douces...
- ✓ **Développement économique et équipement commercial** : maintenir l'offre en commerces et services de proximité, envisager le développement des activités touristiques...
- ✓ **Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** : maîtriser la consommation foncière et limiter à environ 3 ha la surface des nouvelles zones à urbaniser hors enveloppe urbaine à destination de l'habitat, fixer une densité moyenne de 25 logements/ha minimum dans les secteurs d'extension...

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 8 janvier 2018 à 09h00 au vendredi 9 février 2018 à 12h00.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jean-Claude HILBERT, responsable process productions, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Le siège de l'enquête est la Mairie de SOULTZ-LES-BAINS.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie:

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- le samedi 20 janvier 2018 de 8h00 à 11h00
- le mercredi 24 janvier 2018 jusqu'à 18h00
- le samedi 3 février 2018 de 8h00 à 11h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables à l'adresse suivante : www.enquete-publique.eu dans la rubrique « Enquêtes publiques ouvertes » ou en suivant le lien vers « Soultz-les-Bains » sur la page d'accueil.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- lundi 8 janvier 2018 de 9h00 à 12h00,
- samedi 20 janvier 2018 de 8h00 à 11h00,
- mercredi 24 janvier 2018 de 15h00 à 18h00,
- samedi 3 février 2018 de 8h00 à 11h00,
- vendredi 9 février 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 rue de Molsheim à 67120 SOULTZ LES BAINS
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@soultz-les-bains.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : www.enquete-publique.eu dans la rubrique « Enquêtes publiques ouvertes » ou en suivant le lien vers « Soultz-les-Bains » sur la page d'accueil.

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la commune de Soultz-Les-Bains représentée par son Maire Monsieur Guy SCHMITT et dont le siège administratif est situé 1 rue de Molsheim à 67120 SOULTZ-LES-BAINS. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.